

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue à l'hôtel de ville de Chertsey, le lundi 17 août 2015, à 19 h 30.

Présents : M. Michel Surprenant, maire
M. Camille Solomon, conseiller
M^{me} Annie Poitras, conseillère
M. Michel Robidoux, conseiller
M^{me} Diana J. Shannon, conseillère
M. Gilles Côté, conseiller
M. Robert Lacombe, conseiller

Est également présente :
M^{me} Francine Bédard, directrice générale par intérim

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Moment de silence
3. Période de questions portant sur l'ordre du jour
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Demande de financement - Fonds du Pacte rural
6. Approbation des procès-verbaux des séances précédentes
7. Financement permanent divers règlements - Adjudication
8. Financement permanent divers règlements - Concordance
9. Réfection chemin Marie-Reine-des-Cœurs - Report des travaux
10. Renouvellement des immobilisations du réseau de fibres optiques - MRC de Matawinie
11. Mandat Dunton Rainville, procureurs - Saisie immobilière et vente par shérif - Succession Fernand Tremblay
12. Demande d'arrêt routier - Groupe des Montagnards - 5 et 6 décembre 2015
13. Autorisation d'assistance - Colloque annuel ADMQ - Zone Lanaudière
14. Autorisation d'assistance - Colloque Fondation Rues Principales
15. Omnium des maires de la MRC de Matawinie - Achat de billets
16. Octroi de contrat - Déneigement et sablage - Rues des Sarcelles et Genest (chemins de tolérance)
17. Octroi de contrat - Déneigement et sablage - Avenue Goyette (chemin de tolérance)
18. Octroi de contrat - Déneigement et sablage - Rue de l'Original et chemin du Lac-Lane (chemins de tolérance)
19. Octroi de contrat - Les Entreprises Roland Morin - Sable tamisé pour abrasif
20. Second projet de règlement amendant le règlement de zonage 424-2011 de façon à autoriser l'usage 22002, salle de réception, dans la zone RS-27 (3185, chemin de l'église)
21. Second projet de règlement amendant le règlement de zonage 424-2011 de façon à intégrer une partie de la zone URB-11 dans la zone URB-6
22. Autorisation de paiement - Travaux de réfection - Chemins des Monts, de la Grande-Vallée et Marie-Reine-des-Cœurs
23. Adoption des comptes fournisseurs
24. Dépôt de l'état des activités financières
25. Rectifications budgétaires
26. Le maire vous informe
27. Période de questions
28. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h 30 par le maire, M. Michel Surprenant.

2. Moment de silence

La séance débute par un moment de silence.

3. Période de questions portant sur l'ordre du jour

4. Adoption de l'ordre du jour

2015-209

Il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M. Robert Lacombe et résolu unanimement que l'ordre du jour de cette séance soit adopté, tel que modifié par l'ajout du point 5.

5. Demande de financement - Fonds du Pacte rural

2015-210

Il est proposé par M. Camille Solomon, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement que M^{me} Monique Picard soit autorisée à déposer une demande d'aide financière, dans le cadre du programme fonds du Pacte rural 2015-2016 de la MRC de Matawinie, pour la réalisation de travaux de rénovation à l'église de Chertsey, selon les sommes disponibles allouées à chacun des territoires de la MRC de Matawinie.

6. Approbation des procès-verbaux des séances précédentes

2015-211

Il est proposé par M. Camille Solomon, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 20 juillet, des ouvertures de soumissions du 27 juillet et du 13 août, de la séance d'ajournement du 27 juillet et de l'assemblée de consultation publique du 10 août 2015, tels que rédigés.

7. Financement permanent divers règlements - Adjudication

2015-212

Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M^{me} Diana Shannon et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Chertsey accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse populaire Desjardins de la Ouareau pour son emprunt par billets du 24 août 2015, au montant de 1 169 100 \$, effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 366-2008, 367-2008, 469-2014 et 465-2014. Ce billet est émis au prix de (100,00000) pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série de cinq (5) ans comme suit :

108 600 \$	2,22923 %	24 août 2016
111 400 \$	2,29923 %	24 août 2017
114 400 \$	2,29923 %	24 août 2018
117 500 \$	2,29923 %	24 août 2019
717 200 \$	2,29923 %	24 août 2020

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

8. Financement permanent divers règlements - Concordance

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la municipalité de Chertsey souhaite emprunter par billet un montant total de 1 169 100 \$:

Règlements d'emprunt numéros	Pour un montant de \$
366-2008	276 300 \$
367-2008	280 200 \$
367-2008	417 900 \$
469-2014	158 680 \$
465-2014	36 020 \$

ATTENDU QU' à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis.

POUR CES MOTIFS,

2015-213

il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M^{me} Diana Shannon et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 1 169 100 \$, prévu aux règlements d'emprunt numéros 366-2008, 367-2008, 469-2014 et 465-2014, soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire, M. Michel Surprenant et la directrice générale par intérim ou par la directrice générale adjointe (finances);

QUE les billets soient datés du 24 août 2015;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2016	108 600 \$
2017	111 400 \$
2018	114 400 \$
2019	117 500 \$
2020	120 600 (à payer en 2020)
2020	596 600 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt, la municipalité de Chertsey émette, pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 24 août 2015), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2021 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 366-2008, 367-2008, 469-2014 et 465-2014, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

9. Réfection chemin Marie-Reine-des-Cœurs - Report des travaux

ATTENDU QUE suite à l'ouverture des soumissions du 27 juillet 2015, la municipalité octroyait le contrat pour la réalisation de travaux de réfection et de pavage sur une partie du chemin Marie-Reine-des-Cœurs, au plus bas soumissionnaire conforme, Pavage JD inc. (résolution 2015-206;

ATTENDU QU' entretemps, la municipalité apprenait qu'un entrepreneur a obtenu un contrat qui nécessitera le transport d'approximativement 80 000 tonnes de gravier, devant être effectué dans un délai de 16 semaines, à partir de la carrière-sablière située sur le chemin Marie-Reine-des-Cœurs;

ATTENDU QUE dans les circonstances, l'investissement d'un montant de 186 358,73 \$ pour la réalisation de ces travaux dans l'immédiat serait illogique;

ATTENDU QU' après discussion avec l'entrepreneur, M. José Tessier de l'entreprise Pavage JD, celui-ci convient que la situation est problématique autant pour lui que pour la municipalité.

POUR CES MOTIFS,

2015-214

il est proposé par M. Camille Solomon, appuyé par M. Robert Lacombe et résolu unanimement que tel que convenu avec M. José Tessier de Pavage JD inc., l'exécution des travaux de réfection et de pavage du chemin Marie-Reine-des-Cœurs soit reportée au printemps 2016, après la saison du dégel. Dans l'éventualité où le prix des matériaux granulaires ou autres subirait une augmentation, le prix soumissionné sera ajusté en conséquence. Cette résolution tiendra lieu d'entente entre les parties et sera contresignée par M. Tessier. Une note sera portée à la résolution 2015-206.

Cette dépense est financée par le programme de transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence 2014-2018.

10. Renouvellement des immobilisations du réseau de fibres optiques - MRC de Matawinie

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt 151-2012 a été approuvé par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, pour le renouvellement des immobilisations du réseau de fibres optiques de la MRC de Matawinie;

ATTENDU QUE le projet est terminé;

ATTENDU QUE la MRC de Matawinie doit procéder au financement auprès du Ministère;

ATTENDU QUE l'article 5 de ce règlement prévoit que chaque municipalité assume une part égale équivalente à 1/15 des dépenses;

10. Renouvellement des immobilisations du réseau de fibres optiques - MRC de Matawinie (suite)

ATTENDU QUE selon l'article 6 du règlement, les municipalités locales peuvent, à leur discrétion et suite à une décision de leur conseil, rembourser la totalité de la somme lui étant imputée, soit avant que ne soit contracté l'emprunt ou au renouvellement du terme.

POUR CES MOTIFS,

2015-215

il est proposé par M^{me} Diana Shannon, appuyé par M. Camille Solomon et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE le montant de 7 055 \$ attribuable à la municipalité de Chertsey soit financé par emprunt par le biais de la MRC Matawinie.

11. Mandat Dunton Rainville, procureurs - Saisie immobilière et vente par shérif - Succession Fernand Tremblay

ATTENDU QU' un jugement a été obtenu contre le contribuable ci-après mentionné;

ATTENDU QUE dans ce dossier, les montants des taxes et des frais judiciaires demeurent toujours impayés;

ATTENDU la recommandation des procureurs de la municipalité.

POUR CES MOTIFS,

2015-216

il est proposé par M. Camille Solomon, appuyé par M^{me} Diana Shannon et résolu unanimement que :

1. Le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.
2. La Municipalité ordonne la saisie immobilière et la vente éventuelle par shérif des propriétés identifiées sous les matricules suivants : Succession Fernand Tremblay - 7610-84-9142.
3. La Municipalité mandate ses procureurs, Dunton Rainville (sencrl), pour exécuter la présente résolution.
4. La Municipalité autorise l'émission d'un chèque libellé à l'ordre de Dunton Rainville en Fidéicommis au montant de 1 000 \$, à titre d'avance que ces derniers verront à déposer auprès du shérif pour entreprendre lesdites procédures.
5. Le conseil municipal autorise la directrice générale par intérim à se porter adjudicataire, pour et au nom de la municipalité, des immeubles mis en vente par shérif suite à un bref de saisie immobilière émis à la demande de la municipalité, et ce, pour le montant de la mise à prix, à défaut d'autre enchérisseur.
6. Le conseil municipal autorise également la directrice générale par intérim à se porter adjudicataire, pour et au nom de la municipalité, des immeubles ainsi mis en vente, pour un montant suffisant pour couvrir les taxes municipales et scolaires, les frais judiciaires, les frais du shérif et autres frais connexes, lorsqu'il est dans l'intérêt de la municipalité d'y procéder.

11. Mandat Dunton Rainville, procureurs - Saisie immobilière et vente par shérif - Succession Fernand Tremblay (suite)
7. Le conseil municipal autorise la directrice générale par intérim à déboursier les sommes nécessaires à l'acquisition des immeubles pour et au nom de la municipalité.
- 2015-217
12. Demande d'arrêt routier - Groupe des Montagnards - 5 et 6 décembre 2015
- Il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M. Robert Lacombe et résolu unanimement de consentir à la requête de l'organisme Groupe des Montagnards de Chertsey, à l'effet d'autoriser un arrêt routier les 5 et 6 décembre prochains, à l'intersection des rues de l'Église et Principale, dans le cadre d'une collecte de fonds pour les paniers de Noël 2015. L'organisme s'engage à respecter les règles de sécurité.
- 2015-218
13. Autorisation d'assistance - Colloque annuel ADMQ - Zone Lanaudière
- Il est proposé par M^{me} Diana Shannon, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement d'autoriser la directrice générale par intérim, M^{me} Francine Bédard et la directrice générale adjointe (finances), M^{me} Linda Paquette, à assister au colloque annuel de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ), qui se tiendra à Berthierville le 17 septembre 2015. Le coût d'inscription, au montant de 300 \$ (taxes incluses), ainsi que les coûts de repas et de transport, sont assumés par la municipalité.
- Cette somme est disponible au budget général de la municipalité.
- 2015-219
14. Autorisation d'assistance - Colloque Fondation Rues Principales
- Il est proposé par M^{me} Diana Shannon, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement d'autoriser la directrice des communications, M^{me} Natalia Correa, à assister au colloque annuel de la Fondation Rues Principales, qui se tiendra à Québec le 23 septembre 2015. Le coût d'inscription, au montant de 295 \$ (taxes incluses), ainsi que les coûts de transport, d'hébergement et de repas, sont assumés par la municipalité.
- Cette somme est disponible au budget général de la municipalité.
- 2015-220
15. Omnium des maires de la MRC de Matawinie - Achat de billets
- Il est proposé par M. Camille Solomon, appuyé par M^{me} Diana Shannon et résolu unanimement de procéder à l'achat de trois (3) billets, au coût total de 360 \$ (taxes incluses), afin de participer à la 28^e édition de l'Omnium des maires de la MRC de Matawinie, au profit du Fonds de protection de l'environnement matawinien, qui aura lieu le 3 septembre 2015 au Club de golf de Saint-Donat.
- Cette somme est disponible au budget général de la municipalité.
- 2015-221
16. Octroi de contrat - Déneigement et sablage - Rues des Sarcelles et Genest (chemins de tolérance)
- À la suite de l'ouverture de soumissions du 17 juillet 2015, il est proposé par M. Robert Lacombe, appuyé par M. Camille Solomon et résolu unanimement que les travaux de déneigement et de sablage des rues Sarcelles et Genest soient effectués par l'entreprise Raymond Poitras, au montant total de 10 500 \$ (taxes incluses) pour trois (3) ans, soit du 15 octobre 2015 au 15 avril 2018. Ces sommes seront prévues au budget général de la municipalité pour les années concernées.

17. Octroi de contrat - Déneigement et sablage - Avenue Goyette (chemin de tolérance)

2015-222

À la suite de l'ouverture de soumissions du 17 juillet 2015, il est proposé par M. Robert Lacombe, appuyé par M. Camille Solomon et résolu unanimement que les travaux de déneigement et de sablage de l'avenue Goyette soient effectués par l'entreprise Entretien général Christian Lamoureux, au montant total de 4 196,59 \$ (taxes incluses) pour trois (3) ans, soit du 15 octobre 2015 au 15 avril 2018, suite au retrait de la soumission du plus bas soumissionnaire, le Groupe Matco.

Ces sommes seront prévues au budget général de la municipalité pour les années concernées.

18. Octroi de contrat - Déneigement et sablage - Rue de l'Orignal et chemin du Lac-Lane (chemins de tolérances)

2015-223

À la suite de l'ouverture de soumissions du 17 juillet 2015, il est proposé par M. Robert Lacombe, appuyé par M. Camille Solomon et résolu unanimement que les travaux de déneigement et de sablage de la rue de l'Orignal et du chemin du Lac-Lane soient effectués par les Entreprises Y.M. enr., au montant total de 5 691,27 \$ (taxes incluses) pour trois (3) ans, soit du 15 octobre 2015 au 15 avril 2018.

Ces sommes seront prévues au budget général de la municipalité pour les années concernées.

19. Octroi de contrat - Entreprises Roland Morin - Sable tamisé pour abrasif

2015-224

À la suite de l'ouverture de soumissions du 13 août 2015, il est proposé par M. Robert Lacombe, appuyé par M. Camille Solomon et résolu unanimement de procéder à l'achat d'une quantité approximative de 8 000 tonnes métriques de sable tamisé pour abrasif, du fournisseur Les Entreprises Roland Morin, au prix de 14,20 \$ la tonne métrique (taxes incluses), selon l'option B du devis, c'est-à-dire avec chargement et livraison.

Cette somme est disponible au budget général de la municipalité.

20. Second projet modifiant le règlement de zonage 424-2011 de façon à autoriser l'usage 22002, salle de réception, dans la zone RS-27 (3185, chemin de l'Église)

2015-225

Il est proposé par M. Camille Solomon, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement que le conseil accepte, tel que présenté, le second projet de règlement ci-après intitulé « Règlement amendant le règlement de zonage 424-2011 de façon à autoriser l'usage 22002, salle de réception, dans la zone RS-27 »

SECOND PROJET :

ATTENDU QUE la municipalité de Chertsey a adopté son règlement de zonage le 19 septembre 2011 sous le numéro 424-2011, en vertu de l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et que la M.R.C. de Matawinie a émis son certificat de conformité le 12 octobre 2011;

ATTENDU QUE le conseil a reçu une demande de modifier le règlement de zonage;

20. Second projet modifiant le règlement de zonage 424-2011 de façon à autoriser l'usage 22002, salle de réception, dans la zone RS-27 (3185, chemin de l'Église) (suite)

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a fait une recommandation favorable pour modifier le règlement de zonage;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun de modifier le règlement de zonage;

ATTENDU QU' avis de motion a dûment été donné lors de la séance ordinaire du 20 juillet 2015 et que le règlement a été soumis à la consultation publique le 10 août 2015.

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

ARTICLE 2

Le règlement de zonage 424-2011 est amendé en modifiant la grille des usages et des activités de la zone RS-27, par l'ajout de l'usage 22002 dans la liste des usages autorisés. La grille est incluse comme annexe 1 au présent règlement.

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

21. Second projet de règlement amendant le règlement de zonage 424-2011 de façon à intégrer une partie de la zone URB-11 dans la zone URB-6

2015-226

Il est proposé par M. Camille Solomon, appuyé par M^{me} Annie Poitras et résolu unanimement que le conseil accepte, tel que présenté, le projet de règlement ci-après intitulé « Règlement amendant le règlement de zonage 424-2011 de façon à intégrer une partie de la zone URB-11 (lot 3 900 966) dans la zone URB-6 »

SECOND PROJET :

ATTENDU QUE la municipalité de Chertsey a adopté son règlement de zonage le 19 septembre 2011 sous le numéro 424-2011, en vertu de l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et que la M.R.C. de Matawinie a émis son certificat de conformité le 12 octobre 2011;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun de modifier le règlement de zonage;

ATTENDU QU' avis de motion a dûment été donné lors de la séance ordinaire du 20 juillet 2015 et que le règlement a été soumis à la consultation publique le 10 août 2015.

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

21. Second projet de règlement amendant le règlement de zonage 424-2011 de façon à intégrer une partie de la zone URB-11 dans la zone URB-6 (suite)

ARTICLE 2

Le plan du règlement de zonage 424-2011 est amendé dans les zones URB-6 et URB-11 de la façon suivante :

le lot 3 900 966 cadastre du Québec de la zone URB-11 est intégré dans la zone URB-6.

Un plan préparé par Denis Hénault, urbaniste, en date du 14 juillet 2015 et joint comme annexe 1, montrant la modification des zones URB-6 et URB-11, fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

22. Autorisation de paiement - Travaux de réfection - Chemins des Monts, de la Grande-Vallée et Marie-Reine-des-Cœurs

2015-227

Il est proposé par M. Robert Lacombe, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement de procéder au paiement d'un montant de 3 886,16 \$ (taxes incluses) à la firme Pierre Desmarais expert conseil inc. et d'un montant totalisant 9 883,65 \$ (taxes incluses) au Groupe ABS, dans le cadre des travaux réalisés pour la réfection des chemins des Monts, de la Grande-Vallée et Marie-Reine-des-Cœurs.

Cette dépense est financée par le programme de transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence 2014-2018.

23. Adoption des comptes fournisseurs

2015-228

Il est proposé par M^{me} Diana Shannon, appuyé par M^{me} Annie Poitras et résolu unanimement d'autoriser les déboursés effectués pour le mois de juillet 2015 au montant de 520 661,39 \$, tels que déposés par la directrice générale par intérim, dont la liste est incluse en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante. Ces déboursés concernent les comptes fournisseurs, les chèques de salaires et les paiements via Internet pour le mois courant.

Le conseil accepte la liste des comptes à payer au 31 juillet 2015, au montant de 913 137,67 \$ et en autorise le paiement.

Conformément aux dispositions du 3^e alinéa de l'article 5 du règlement 414-2011, le conseil a pris connaissance de la liste des dépenses effectuées et autorisées par les directeurs de service dans le cadre de leur délégation.

Francine Bédard, directrice générale par intérim

24. Dépôt de l'état des activités financières

La directrice générale par intérim dépose au conseil municipal l'état des activités financières pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2015.

25. Rectifications budgétaires

2015-229

Il est proposé par M. Robert Lacombe, appuyé par M. Camille Solomon et résolu unanimement d'accepter les rectifications budgétaires, telles que préparées et incluses en annexe du présent procès-verbal.

26. Le maire vous informe

Le maire informe les citoyens des dossiers en cours.

27. Période de questions

On compte 21 personnes dans l'assistance.

28. Levée de la séance

2015-230

Il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M^{me} Annie Poitras et résolu unanimement que la séance soit levée à 21 h 10.

Directrice générale par intérim

Maire